

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie de REIMS – 2022/2023 n°5

sa.reims@snuiep.fr - <https://reims.snuiep.fr>

06.12.68.26.60

## ÉDITO du Secrétaire Académique



### L'histoire n'est jamais écrite...

Depuis le 19 janvier, une lutte active s'est développée. Une intersyndicale unie, déterminée, stratégique (notamment pour maintenir le mouvement lors des vacances), n'a eu de cesse d'organiser le mouvement. Les mobilisations sont historiques, ancrées dans les territoires.

De plus, des centaines d'opérations amplifient l'action et la campagne d'opinion (diffusion de tracts, pétition...). Les argumentaires développés ont permis de démasquer les mensonges d'un gouvernement prêt à tout pour masquer le recul social de son projet (voir encadré). L'histoire n'est donc jamais écrite d'avance et les rapports de force sont déterminants.

Le SNUEP-FSU se félicite de la dynamique du mouvement. Non : La profession n'est pas résignée ! Non : l'avenir de nos vies et de nos métiers n'appartient pas à des décideurs esseulés et déconnectés de la réalité. Oui : la démocratie sociale existe dans notre pays. Oui : Le syndicalisme est utile et participe du rapport de force. Pour être encore plus efficace, ce dernier n'appelle qu'à se renforcer par l'adhésion de centaines, de milliers de collègues pour améliorer son fonctionnement et sa force.

La réappropriation de nos vies et de nos métiers est donc à l'ordre du jour. Pour que notre travail ait un sens et que les conditions de travail (et de salaires) soient dignes. Mais aussi pour l'intérêt général. En effet, nous savons ce qui est bon pour former nos élèves, les faire réussir, accéder à une culture riche et variée. Alors continuons d'agir pour que cette reprise en main soit l'avenir que nous construisons collectivement.

Régis DEVALLE  
Secrétaire Académique REIMS  
Commissaire paritaire 2<sup>nd</sup> degré  
Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC



ENSEMBLE,  
SAUVONS  
LES LYCÉES  
PROS !

64 ANS C'EST NON!

REFORME DES RETRAITES

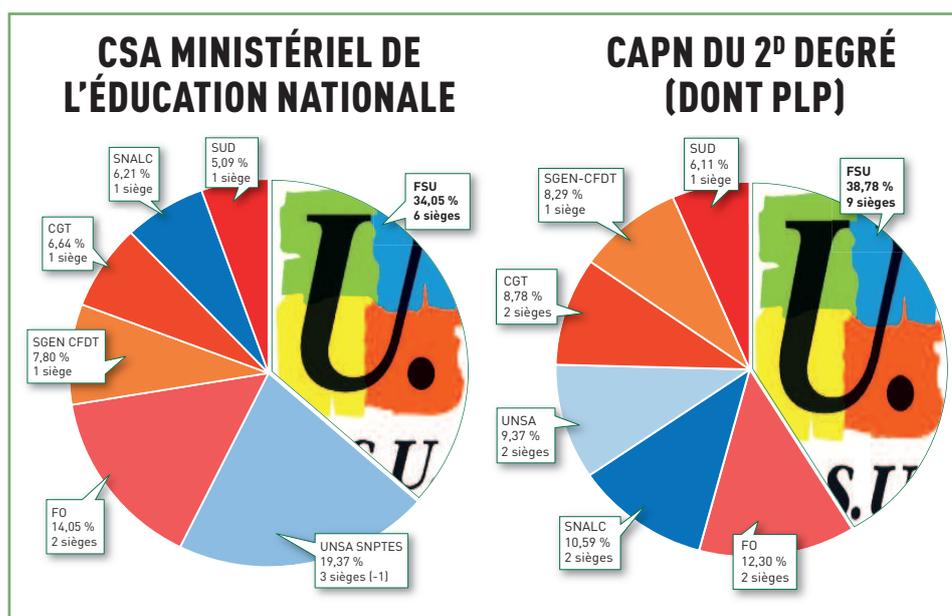
IN Justice  
DES Équilibre  
Progrès  
CONTRE LES  
RETRAITES À 64 ANS !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

# LA FSU CONFORTÉE ET LARGEMENT MAJORITAIRE

**En s'obstinant à imposer le vote électronique sans matérialisation suffisante du vote sur le lieu de travail, le gouvernement a fragilisé la participation. Le SNUEP et la FSU, non réfractaires à la modernité, restent attachés à la démocratie et remercient celles et ceux qui ont voté FSU.**



violent qu'il s'inscrit dans le contexte de mépris de notre travail et de notre engagement professionnel quotidiens pour le service public et l'intérêt général ; mépris dont le gel de la valeur du point d'indice est significatif. Les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice qu'elles remettent en cause le sens même de notre métier.

Les électrices et électeurs ont donc logiquement conforté la FSU comme première force syndicale. Notre fédération creuse même l'écart avec la seconde organisation, l'UNSA. Cette dernière est en fort recul et perd un siège au CSA ministériel au profit de SUD Éducation. La CGT Éduc'action progresse également. Ainsi, le syndicalisme combatif et progressiste est renforcé et devient majoritaire dans la plus haute instance ministérielle.

La nouvelle CAP nationale du 2<sup>d</sup> degré voit la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) largement en tête avec un score plus de trois fois supérieur à la 2<sup>e</sup> organisation syndicale. Ces résultats renforcent la place du SNUEP-FSU dans les lycées professionnels et lui confèrent plus de poids pour obtenir le retrait des projets de réformes des retraites et de la voie professionnelle et pour gagner sur les salaires. ■

Axel BENOIST

## FREINS À L'EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Dans l'Éducation nationale, la participation passe sous les 40 %. Le ministère porte une lourde responsabilité dans cette baisse de 2,8 points.

Force est de constater que l'exercice démocratique a été freiné. La mise en œuvre technique de la solution de vote, déléguée à des prestataires privés, était très complexe et inadaptée aux réalités et à l'organisation de notre ministère. La distribution des notices de vote a été erratique. La majorité des personnels précaires, AESH notamment, n'en a pas reçu ce qui explique en partie leur faible participation (moins de 20 %). Le premier jour a révélé, comme en 2018, le sous-dimensionnement de la méthode de réassort, pourtant très utilisée par les agent-es. Faire attendre plusieurs heures le lien de réassort, parfois en vain, était l'assurance d'un renoncement massif au droit de voter. Les ralentissements ou pannes de systèmes de messagerie, comme en Bretagne, au fil de la semaine, viennent s'ajouter aux nombreux éléments de fragilité de l'ensemble du système de

vote. La FSU le dénonçait déjà bien en amont de la campagne mais le ministère est passé outre. La question du coût pour la dépense publique doit se poser.

## PÔLE PROGRESSISTE RENFORCÉ

Les politiques menées depuis 6 ans et la suppression des compétences essentielles des commissions administratives paritaires (mutations, promotions, avancements...) ont porté un coup violent au sens même que les personnels peuvent mettre dans les instances représentatives des personnels. Ce coup est d'autant plus

## LA FSU PREMIÈRE DANS LES MINISTÈRES

C'est la FSU qui obtient le plus de voix dans l'ensemble des ministères. Elle gagne un siège au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et garde sa première place à l'Agriculture. Elle progresse aussi dans de nombreuses collectivités et ainsi plus globalement à la Fonction publique territoriale. Dans toute la Fonction publique, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels. Ancrés dans la réalité, ils exigent ce que défend et revendique la FSU : une Fonction publique forte, avec les moyens pour lutter contre les inégalités, une Fonction publique faite de métiers revalorisés et avec un statut conforté. ■



## 22/03/2023 Intervention d'Emmanuel Macron : irresponsable et provocatrice !

Dans sa prise de parole mardi 22 mars 2023, le Président de la République a refusé de prendre en

compte l'immense contestation sociale en cours en se contentant d'un discours convenu sans le moindre changement de cap et en multipliant les provocations. Une bien curieuse conception de l'apaisement !

Le Président confirme une conception de la démocratie, sociale ou parlementaire, comme un simple exercice formel en justifiant l'instrumentalisation opportuniste de toutes les dispositions constitutionnelles pour imposer brutalement une réforme des retraites massivement refusée et totalement infondée, quoiqu'il en dise.

Grands absents de son discours, les services publics et la répartition des richesses produites. Rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, rien sur une meilleure reconnaissance du travail, rien sur le financement des services publics...

Outre quelques propos d'autosatisfaction pour esquiver le cœur de la question sociale, le Président s'est livré à un exercice oratoire étrange pour contourner la question posée du retrait de la réforme.

Son discours n'a pas bougé, tous les éléments de langage étaient déjà les mêmes en septembre dernier. Qu'importe la brutalité et l'injustice sociale de son projet finalement !

Le mouvement social a gagné la bataille de l'opinion publique grâce à un travail d'information et de conviction mené sur le terrain. Il a permis de démontrer le caractère injuste et injustifié de cette réforme. Le mouvement social et les organisations syndicales ont construit un mouvement fort, qui s'inscrit dans la durée et qui a posé des jalons qui vont mener à la victoire. L'expérience de 2006 sur le CPE a montré qu'il était possible de gagner face à un texte passé en force par un gouvernement qui foule au pied la démocratie sociale.

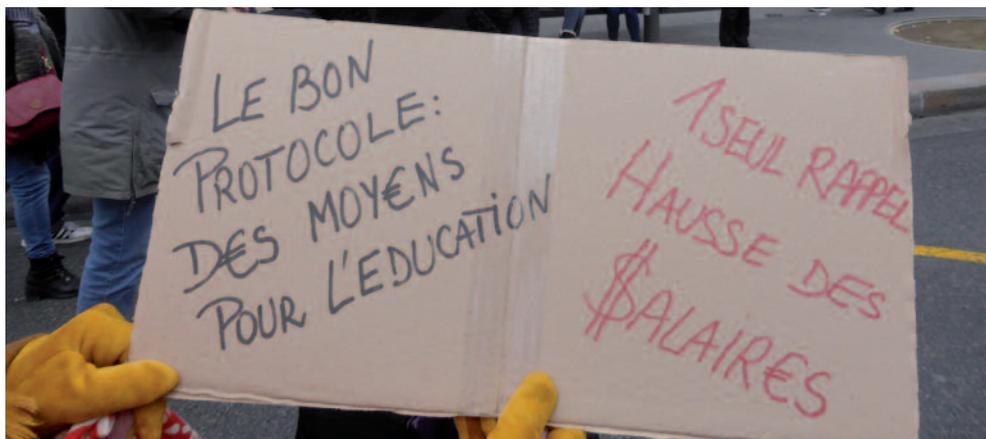
La FSU appelle donc à se mobiliser fortement dans toutes les actions et en particulier par la grève et les manifestations



RENTÉE 2023 DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

## ENCORE ET TOUJOURS DES SUPPRESSIONS DE POSTES

**Le 13 décembre dernier, le ministère a dévoilé les dotations académiques pour l'année 2023-2024. La première rentrée de P. Ndiaye s'inscrit dans la droite ligne de la politique menée par J.-M. Blanquer : 481 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées.**



© Marie-Caroline Guérin

### EMPLOIS D'ENSEIGNANT-ES 2<sup>D</sup> DEGRÉ AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022 ET VARIATIONS POUR LA RENTÉE 2023

Aix-Marseille	16 875,0	+59	Normandie	19 064,3	-121
Amiens	12 103,0	-48	Orléans-Tours	14 892,3	0
Besançon	7 108,3	-73	Paris	11 254,3	-175
Bordeaux	18 756,3	-20	Poitiers	9 834,0	-25
Clermont-Ferrand	7 183,0	-28	Reims	7 828,0	-56
Corse	1 828,5	+6	Rennes	13 987,3	-34
Créteil	29 808,5	+60	Strasbourg	11 443,0	-38
Dijon	9 136,8	-105	Toulouse	16 839,5	+50
Grenoble	18 451,6	-4	Versailles	35 014,6	+64
Lille	24 457,5	-149	Guadeloupe	3 729,0	-106
Limoges	4 184,5	-15	Guyane	3 224,5	+58
Lyon	17 364,7	+60	La Réunion	8 457,5	-18
Montpellier	15 984,5	+90	Martinique	2 913,0	-56
Nancy-Metz	13 869,5	-52	Mayotte	3 280,5	+150
Nantes	16 365,3	-20	Collectivités d'outre-mer	4 051,0	+1
Nice	12 013,5	+54			

#### PLUS D'EFFECTIFS PAR CLASSE

Le ministère a beau jeu d'afficher une priorité pour le second degré. En tablant sur une baisse de 840 élèves dans les collèges et lycées en septembre prochain et en supprimant encore des emplois, il fait à nouveau le choix d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Certaines académies gagnent des moyens mais nettement en dessous des besoins. D'autres paient un lourd tribut à la politique comptable du gouvernement, notamment Dijon, la Guadeloupe, Lille, la Normandie ou encore Paris. En six années, le second degré aura subi 8381 suppressions de postes.

Le relatif tassement des effectifs du second degré pourrait être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des personnels et donc les conditions d'études des élèves, par un réel allègement des effectifs dans les classes. Davantage encore dans les lycées professionnels où les effectifs ont augmenté en 2<sup>de</sup> bac pro (+3000) et en 1<sup>re</sup> CAP (+1200) à la rentrée dernière. TROP de classes continuent à dépasser les 24, 30 voire 32 élèves.

À condition qu'aucun moyen d'enseignement ne soit supprimé, la diminution globale des effectifs prévisionnels du second degré pour les quatre prochaines années permettrait pourtant de renforcer les heures disciplinaires et celles en groupes à effectif réduit dans nos classes. Par exemple, instaurer la règle de 8 élèves maximum dans les ateliers de SEGPA et ÉREA ou encore redonner du temps à l'atelier ou dans les disciplines générales.

#### VIES SCOLAIRES EN TENSION

En lien avec la construction de nouveaux établissements, 100 emplois de CPE sont créés à la rentrée 2023 mais fléchés uniquement vers des académies considérées comme « déficitaires ». Pour celles que le ministère estime « excédentaires », il leur faudra opérer un redéploiement en interne. L'académie de Paris est la seule à se voir retirer des postes de CPE (3). Elle est aussi l'académie ayant le plus de moyens d'enseignement supprimés. La fermeture envisagée de lycées professionnels n'y est pas étrangère. L'économie de moyens se réalise aux dépens de la voie professionnelle. Un motif supplémentaire pour se mobiliser. ■

**Axel BENOIST**

#### PLUS D'INSCRIT-ES AU CAPLP, UN BON SIGNE ?

Pour 2023, loin de l'omerta de l'an dernier, le ministère a été beaucoup plus prompt à communiquer le nombre d'inscrit-es aux concours enseignants. Et pour cause : les chiffres sont en hausse de 12,2 %. Doit-on s'en réjouir ? Non, car on n'a pas retrouvé le niveau de 2021. En outre, le nombre d'inscrit-es ne préjuge pas du nombre de présent-es le jour des épreuves, souvent bien inférieur.

Le nombre de candidat-es risque d'être insuffisant pour couvrir les 1925 postes (1870 en 2022) ouverts cette année : 1370 postes à l'externe, 430 à l'interne, et surtout 125 au 3<sup>eme</sup> concours (soit 50 de plus). Il y a plus de postes à pourvoir en Lettres-Anglais, Lettres-Histoire, Biotechnologies, Coiffure, Commerce vente, Gestion administration. ■

**Fabien MÉLANIE**

## Répartition des emplois du second degré à la rentrée 2023

Le contexte démographique de l'académie à la baisse, constaté depuis plusieurs années, s'est poursuivi à la rentrée 2022 avec une diminution des effectifs de - 956 (soit -1,0%) et devrait se confirmer à la rentrée 2023 avec une baisse prévisionnelle des effectifs à hauteur - 0.83 %. 2

**Au vu de l'ensemble de ces éléments, la variation des moyens d'enseignement a été arrêtée par le ministère pour l'académie de Reims à hauteur de -52 ETP dans le second degré public pour la rentrée 2023.**

*Dans lycées professionnels, il a été décidé :*

- Maintien des modalités de dotation relative au financement de la grille horaire élèves.

Le recteur a consulté les représentants élus du personnel au CSAA sur l'évolution des moyens d'enseignement du 2nd degré public dans l'académie. L'ensemble des mesures présentées conduit aux évolutions prévisionnelles suivantes, converties en équivalents temps plein. Nous avons évidemment voté contre.

	Heures postes (en ETP)	HSA (en ETP)	TOTAL (en ETP)
Collèges / SEGPA	- 40,0	+ 2,5	- 37,5
Lycées - LP - EREA	- 16,0	+ 1,5	- 14,5
Académie	- 56,0	+ 4,0	- 56,0

## Créations/suppressions de postes définitifs du second degré à la rentrée 2023

	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>
<b>TOTAL 08</b>	<b>16</b>	<b>57 (28 MCS)</b>
<b>TOTAL 10</b>	<b>14</b>	<b>22 (7 MCS)</b>
<b>TOTAL 51</b>	<b>17</b>	<b>32 (4 MCS)</b>
<b>TOTAL 52</b>	<b>6</b>	<b>16 (6 MCS)</b>
<b>TOTAL ACAD</b>	<b>53</b>	<b>127 (45 MCS)</b>



Rentrée 2023 - SPÉCIAL DHG

## QU'EST-CE QUE LA DHG ?

La dotation horaire globalisée est fixée par la DSDEN ou le rectorat en fonction des structures négociées avec la région et des textes réglementaires qui définissent les heures dues aux élèves. Cette dotation comprend des heures-

postes, des HSA et des IMP. Chaque année, DHG, structures et postes sont communiqués aux chef-fes d'établissement à la mi-janvier. C'est dans les établissements qu'il faut établir le rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, en s'opposant aux suppressions de postes et de filières, au mixage des publics et des parcours (scolaire et apprentissage), pour résister à la dégradation de nos conditions de travail. Lors du conseil d'administration, il faut exiger que tou-tes les élèves, de toutes les sections, se voient attribuer les heures prévues par les grilles. Les DHG doivent permettre à nos établissements de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Calculez votre DHG sur [https://snuep.fr/vie\\_syndicale/vie\\_etablissement/ca/](https://snuep.fr/vie_syndicale/vie_etablissement/ca/)

## MISSIONS PARTICULIÈRES

La dotation attribuée à l'établissement comporte, à côté de la DHG, une enveloppe d'indemnités pour reconnaître les missions particulières (IMP) qui ne sont pas réalisées sous la forme d'une décharge de service. Le/La chef-fe d'établissement attribue nominativement les IMP mais consulte le Conseil pédagogique puis le C.A. sur les missions bénéficiant d'une IMP. Les élu-es au C.A. doivent exiger la transparence sur l'utilisation de ces moyens modulés selon la mission. L'IMP est versée par neuvième de novembre à juin.

**1 IMP = 1 250 € brut, 0,5 IMP = 625 €, 0,25 IMP = 312,5 €, 2 IMP = 2500 €...**

## ANNUALISATION DES SERVICES ?

**CO-INTERVENTION ET CHEF-D'ŒUVRE N'IMPOSENT PAS L'ANNUALISATION DE NOS SERVICES : L'ORGANISATION DE LA CO-INTERVENTION NE DOIT PAS AMENER AU NON-RESPECT DE NOS OBLIGATIONS DE SERVICE HEBDOMADAIRES. IL FAUT DONC S'OPPOSER À TOUTE ANNUALISATION DES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES ET NE PAS ACCEPTER QUE L'AP, LA CO)INTERVENTION OU ENCORE LE CHEF)D'ŒUVRE SOIENT PAYÉS EN HSE.**

## LES DOCUMENTS QUI DOIVENT ÊTRE REMIS AUX ÉLU-ES DU C.A.

1. Les informations globales : dotation attribuée (détails heures-postes, HSA, nombre d'IMP), prévisions d'effectifs.
2. Les propositions de structures (du chef d'établissement).
3. Le TRMD : ce tableau part des besoins par discipline et doit s'adapter aux moyens fixes dont dispose l'établissement. Il fait apparaître la répartition par discipline des HSA, les excédents ou les besoins en heures postes (postes définitifs ou blocs de moyens provisoires BMP).

En plus des heures d'enseignement, il faut compter les heures de décharge.



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	120 3,40	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	156 4,42	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44	339 9,61				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	18678 529,21	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86	40 584 1149,88				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	141 3,99	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50	306 8,67				
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1<sup>er</sup> échelon classe normale     AED : 24 €     AESH : 24 €     Sans traitement : 24 €  
 Non-titulaire : 93 €     Non-titulaire Réunion : 111 €     Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP     Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte     PLP ex-NT : 45 €     CN : 96 €     HC : 108 €     CEx : 114 €  
La Réunion     PLP ex-NT : 60 €     CN : 129 €     HC : 144 €     CEx : 152 €  
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française     PLP ex-NT : 5370 CFP     CN : 11457 CFP     HC : 12888 CFP     CEx : 13605 CFP

\* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snupe.fr](http://www.snupe.fr)

<b>Aix-Marseille</b> Bruno BOURGINE Nicolas VOISIN SNUPE-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	<b>Corse</b> Sandrine TOULOUSE SNUPE-FSU Corse 228 lotissement Bevinco 20620 BIGUGLIA	<b>La Réunion</b> Charles LOPIN Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	<b>Mayotte</b> Ahmed MADHOINE Sabrina HASSANI SNUPE-FSU, 2 rue de la Paix (rond-point El-Farouk) 97600 Mamoudzou	<b>Normandie</b> Muniel BILLAUX, Jérôme DUBOIS, Paul LÉBOUC, Cyril MIRIANON SNUPE-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen	<b>Polynésie Française</b> Vanessa LO eps FAAFATUA BP 62341 98702 FAA CENTRE
<b>Amiens</b> Fabien MÉLANIE SNUPE-FSU 9 rue Eric Tabarly 02840 Arthes-sous-Laon	<b>Créteil</b> Abdelatif ATOUF Annie SCHEIDEL SNUPE-FSU Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil	<b>Lille</b> Jacques ALEMANY SNUPE-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille	<b>Montpellier</b> Pascal MILLET SNUPE-FSU Enclous des Lys, bat B 585 rue d'Aiguealongue 34090 Montpellier	<b>Nouvelle-Calédonie</b> Aurélia VANHALLE SNUPE-FSU BP 58 98845 NOUMEA CEDEX	<b>Reims</b> Régis DEVALLE 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains
<b>Besançon</b> Virginie BOUVOT, Jérôme LENORMAND Maison des Syndicats SNUPE-FSU -4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon	<b>Dijon</b> Philippe DUCHATEL 62 rue du Transvaal 21000 Dijon	<b>Limoges</b> Olivier MARATRAT Christophe TRISTAN SNUPE-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges	<b>Nancy-Metz</b> Lorène TOUSSAINT SNUPE-FSU 51 rue de Metz 54000 Nancy	<b>Orléans-Tours</b> SNUPE-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex	<b>Rennes</b> Ronan OILLIC, Florence DRÉAN SNUPE-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes
<b>Bordeaux</b> G. JOUSSEAUME SNUPE-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux	<b>Grenoble</b> B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUPE-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble	<b>Lyon</b> Séverine BRELOT SNUPE-FSU, salle 44 B. du travail Pl. Guichard 69003 Lyon	<b>Nantes</b> SNUPE-FSU Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers	<b>Paris</b> Eric CAVATERRA Amir GHEBAÏ Roselyne MELLOUL SNUPE-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris	<b>Strasbourg</b> SNUPE-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg
<b>Clermont-Ferrand</b> Jean-Baptiste CHATRE Christophe FERREIRA SNUPE-FSU, Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	<b>Guyane</b> Michel DJIVAS Benoît GENDRON SNUPE-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	<b>Martinique</b> Christophe THEGAT SNUPE-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France	<b>Nice</b> André RUGGIERO SNUPE-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon	<b>Poitiers</b> SNUPE-FSU 16 Av. du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex	<b>Toulouse</b> Cécile AMALRIC, Éric JALADE SNUPE-FSU 2 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse
					<b>Versailles</b> Rafikha BETTAYEB SNUPE-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris